

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2013

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Christian RICHERT, Philippe OBRECHT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Véronique ERNEWEIN, Brigitte BURGER
MM. les conseillers Norbert PONTA, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Mathieu DURINGER, Bernard RIEHL, Michel ETTLINGER, Valentin GEBHARDT, Claude WEISS, Marc KLEIN

Absents excusés : M. Jacky JACOB qui donne procuration à M. Jean-Nicolas GROSS
M. Charles MEHL qui donne procuration à M. Marc KLEIN
M. Norbert PONTA qui donne procuration à Mme Liliane SUTTER jusqu'à son arrivée
M. Jacky HARTSTREISEL

Absent non excusé : ./.

1) Demande de subvention du Tennis-Club du Pays de la Zorn

Le Tennis-Club du Pays de la Zorn sollicite une subvention de la commune pour l'achat de filets de tennis pour les terrains extérieurs de Schwindratzheim selon devis présenté d'un montant global de 290,- € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet, soit une aide de 97,40 €, correspondant à 40% du montant de 243,50 HT de la dépense.

Mme le Maire précise que la nouvelle dénomination provient de l'obligation de fusion des clubs de Hochfelden et de Schwindratzheim au vu du projet de construction des terrains de tennis couverts. La demande est ainsi initiée par le TC du Pays de la Zorn mais concerne uniquement le site de Schwindratzheim.

M. WEISS Claude conseiller, confirme que la fusion est effective et que tout membre a le droit de jouer indifféremment à Schwindratzheim ou à Hochfelden. Le siège de la nouvelle structure se situe à la Maison du Pays de la Zorn à Hochfelden. Dernièrement le conseil communautaire a approuvé à une large majorité la construction de ces terrains couverts sur le site de Hochfelden près de la piscine et de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil décide d'attribuer la subvention ainsi définie au Tennis Club du Pays de la Zorn pour son premier investissement.

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. WEISS)

2) Avis sur la demande présentée par la société WIENERBERGER pour l'exploitation de la carrière de LIXHAUSEN

Le Conseil, dans le cadre des actions de l'Etat pour la protection de l'environnement, est invité à émettre un avis sur la demande présentée par la société WIENERBERGER sise à ACHENHEIM, en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de marnes à LIXHAUSEN. Une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral a eu lieu du lundi 03 juin au jeudi 04 juillet 2013 inclus. Le dossier est consultable en mairie.

Mme le Maire s'est renseignée auprès de son homologue maire de LIXHAUSEN et d'autres maires qui ont tous émis un avis favorable à la poursuite de cette activité.

Après une courte discussion, le Conseil Municipal est d'avis à émettre également un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de marnes à LIXHAUSEN.

Adopté à l'unanimité

3) Composition du Conseil Communautaire – Renouvellement 2014

La dernière loi a modifié la répartition des sièges des délégués communautaires à compter des prochaines élections de 2014. En l'absence de délibération des communes membres, le nombre de sièges en répartition automatique sera de 42. Ce nombre peut être porté à 48 après accord à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant 2/3 de la population). Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur cette répartition avant le 31 août 2013.

La parole est donnée à M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire et conseiller communautaire qui précise que la loi, dans sa généralité, vise à réduire le nombre des élus des différentes assemblées délibérantes et donc également les conseillers des structures intercommunales. La Communauté de Communes du Pays de la Zorn passerait ainsi de 56 membres à 42 avec un membre minimum pour les petites communes, en application de la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne. A défaut d'un délégué minimum par commune imposé par la loi, le calcul ramènerait même le résultat à 26 délégués. Tenant compte de la population de chaque commune, le législateur a laissé la possibilité aux communautés de communes d'augmenter ce nombre qui, en ce qui nous concerne, le porterait à 48 sièges. Certaines communes de « taille moyenne » auraient ainsi la possibilité d'obtenir un siège supplémentaire.

Quelle que soit la décision des communes, c'est au conseil communautaire de trancher en finalité. La commune de Hochfelden a fait le choix des 42 sièges et la commune de Wingersheim ne s'est pas encore prononcée. Bien sûr la majorité des 2/3 des communes représentant la moitié de la population donne l'avantage aux petites communes qui devraient privilégier l'option 2.

Quant aux postes de vice-présidents, ils seraient au nombre de 5 mais avec 48 sièges, il n'est pas à exclure un poste supplémentaire.

M. Claude WEISS avance le choix de l'option à 42 sièges en précisant qu'avec l'expérience des décisions passées et la trop forte majorité des petites communes, certaines réalisations se sont vues trop excentrées à son avis, qui profitent actuellement plus à des communes hors périmètre qu'aux communes membres.

Après délibération, le Conseil décide de retenir la répartition automatique fixée par la loi du nombre de sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, soit 42 sièges.

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. RICHERT)

4) Approbation de l'avant-projet sommaire des travaux de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim

Il est proposé de soumettre à l'accord du Conseil Municipal, l'avant-projet sommaire des futurs travaux de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim. Le Maire a confirmé le choix du maître d'œuvre après mise en concurrence, en la personne de M. Arnold HAIBACH, architecte à NIEDERBRONN-LES-BAINS. Pour ce qui est des aménagements extérieurs, c'est le paysagiste Franck MARZOLFF de GUNDERSHOFFEN qui a été retenu. Une première réunion de coordination a eu lieu en mairie, le 13 juin en présence des deux maîtres d'œuvre. Pour la partie extérieure, l'avant-projet sommaire sera présenté à la rentrée, après avoir réalisé un relevé topographique des lieux. Pour la partie bâtiments, le projet reste conforme à l'esquisse en ce qui concerne la bibliothèque et l'extension du centre culturel. Les modifications portent principalement sur l'aménagement des locaux de la future mairie. En effet, dans l'A.P.S., l'architecte présente une version d'aménagement complet de l'annexe « DUB », prévoyant à l'étage un bureau pour le secrétariat et une tisanerie indépendante du bar du RDC, ainsi que l'agrandissement du petit bureau « vitré » du 1^{er} étage en « grignotant » sur le couloir. L'estimation prévisionnelle quant à elle, reste pour l'instant inchangée à 1 321 101,60 € (en légère baisse même) sur la base des conditions économiques de juin 2013. Ces chiffres sont toujours assortis d'une tolérance de plus ou moins 10%.

A priori, les travaux pourraient être achevés pour la rentrée 2015. En réponse à la question posée si les bâtiments s'inscrivent dans une démarche d'économie d'énergie, M. Xavier ULRICH répond qu'on pourrait l'envisager pour les bâtiments neufs (bibliothèque) mais que dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments existants et d'extension d'installations communes, c'est la norme BBC rénovation qui s'imposera. L'approbation de l'APS permettra de déposer ensuite la demande de permis de construire et d'envisager la réception des offres pour la fin de l'année.

Entrée de M. Norbert PONTA à 21h10

Il est rappelé que le but de l'opération, outre l'aménagement des espaces mairie et bibliothèque, est de se doter de locaux culturels nécessaires à l'activité des associations certes mais aussi aptes à être loués pour générer des recettes en vue d'équilibrer le budget de l'ACSS qui en a la gestion. Actuellement c'est le budget de la salle polyvalente qui couvre les frais du centre culturel.

Après discussion, le projet est soumis au vote de l'assemblée qui décide d'approuver l'avant-projet sommaire tel que présenté.

Adopté par 15 voix pour et 3 abstentions (Mme BURGER, M.KLEIN + proc.)

5) Convention pour la tonte des terrains de football

De 2011 à 2012, la commune a fait réaliser les travaux de réfection et de mise aux normes des terrains de football. Il revient désormais au club de valoriser cet investissement par un entretien régulier des surfaces remises à neuf. Il était également prévu suite à ces travaux de revoir les conditions de la convention du 26 mars 1996 concernant la tonte des terrains.

En effet, ces dernières années, la commune a comptabilisé de nombreuses heures pour les espaces verts et d'autant plus depuis la réalisation des travaux. Ce

coût n'est plus du tout en adéquation avec la participation demandée annuellement au FCS qui se chiffre actuellement à 1 214,84 € par an, alors que le seul coût d'un agent pour les heures passées, se monte à plus de 5 000 €, sans parler de l'investissement et de l'entretien des matériels et des déplacements pour enlever les déchets de tonte.

Compte tenu des derniers échanges entre la municipalité et le FCS qui révèlent tout le malaise qui s'est installé dans les relations avec certains des membres siégeant au comité du club, la commune a dans un premier temps demandé des excuses écrites suite à l'épilogue de la réunion du 02 mai qui devait être la première étape de renégociation.

Aussi, la commune se réserve-t-elle la possibilité de revoir la convention.

Le débat, en première partie de séance, règle le doute qui subsistait encore quant à la signature apposée par M. Marc KLEIN sur la lettre d'excuse, ce dernier contresignant le document de sa signature habituelle. Mme le Maire rappelle que la révision de la convention dépendait également de la prise en charge par le FCS de deux autres points. L'arrosage automatique dont la mise en route et l'hivernage seront assurés directement par le club et l'entretien des terrains après les travaux d'investissement, pour lequel un contrat est à mettre en place. C'est finalement l'entreprise ISS qui a été retenu par le club et qui interviendra annuellement pour cette prestation.

Le détail des conditions de la tonte allait être abordé sur la base d'une proposition du club à 2400,- € / an pour leur participation. La commune ayant fixé à 1 tonte/semaine, toute demande de tonte supplémentaire faite par le club étant facturée 100,- € en sus, mais la teneur très animée des débats n'a pas permis de procéder à une proposition de vote. Il est décidé à l'unanimité d'ajourner ce point à une séance ultérieure fixée au lundi 15 juillet 2013 à 20h30.

6) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
 - d'un terrain non bâti, situé 56 rue du Général Leclerc appartenant à la SARL ACKERLAND IMMOBILIERE de HOCHFELDEN (Bas-Rhin), au profit de Monsieur AGDERE Yasar de BRUMATH (Bas-Rhin) ;
- Lotissement « Les Terrasses de la Zorn » : l'aménageur JC SCHMITT a obtenu l'attestation de non-recours du Tribunal Administratif de Strasbourg validant définitivement le permis d'aménager accordé le 15 avril 2013.
- Lotissement « Le clos des Vergers » : Une nouvelle demande de permis d'aménager a été déposée par l'aménageur NEXITY le 31 mai 2013. Une demande de pièces complémentaires a d'ores et déjà été adressée à l'aménageur lui demandant de prendre en compte la problématique des coulées de boues sur ce secteur.
- Mme le Maire fait part des remerciements adressés à la commune par l'association CARITAS pour la subvention de 650 € versée par le CCAS et pour la mise à disposition gratuite de la salle pour l'organisation du repas. Des remerciements également de la part de la directrice de l'école maternelle Mme Mireille MATHERN, pour l'achat de la maisonnette mise en place sur l'aire de jeux de la cour de l'école.
- 14 juillet : Nouvelle formule sans défilé. Le rendez-vous se fera directement au Monuments aux Morts pour la cérémonie et la remise de diplômes à de jeunes

sapeurs-pompiers. La sonnerie aux morts sera jouée par M. Martin ETTLINGER et Mme Isabelle SCHREIBER de Hochfelden entonnera la Marseillaise à Capella.

- Travaux SICTEU : Mme le Maire a obtenu l'inscription au programme 2014 des travaux de surdimensionnement du réseau d'assainissement de la rue de l'Eglise (tronçon entre la rue des Champs et la rue des Pêcheurs) qui n'étaient initialement pas prévus cette année-là.
- Correspondant Défense : M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire a participé à la dernière réunion des correspondants défense dont l'objet était de faire part des dernières évolutions de l'armée et en insistant notamment sur le rôle important de recruteur de la nation. En 2012, 992 jeunes ont signé en Alsace avec la garantie que l'armée les formera pour le métier qu'ils auront choisi selon leurs compétences.
- SNCF : Il est rappelé que des plaquettes d'information sont à disposition du public à la mairie, concernant la période un peu chamboulée en juillet-août 2013, durant laquelle se réaliseront les travaux de raccordement de la ligne LGV sur la ligne existante à hauteur de Vendenheim et qui auront un impact sur les cadences et horaires des TER de la ligne PARIS-STRASBOURG.
- Jeux intervillages : Se sont déroulés cette année à BOSSENDORF (vainqueur de l'édition précédente). SCHWINDRATZHEIM s'étant classée en 5^{ème} position du palmarès.
- Festival Campagn'arts : Initialement prévu sur des sites naturels sur Schwindratzheim et Waltenheim/Zorn, le festival projeté plantera finalement son décor dans la salle polyvalente et aux abords. Il est organisé par des jeunes du territoire du Pays de la Zorn, soutenu et accompagné par le service animation de la Communauté de Communes.
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : 15/07/2013 à 20h30 – 23/09/2013 à 20h00.

Séance close à 23h00.